



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Albert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2018.

Tous les conseillers étaient présents.

Monsieur Philippe RIOU a été élu secrétaire de séance.

1. **Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2018.**

Le compte rendu de la séance du 28 mars 2018 a été expédié par mail en date du 30 mars 2018 et doit être approuvé en début de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. **Travaux et investissements en cours et à venir.**

2.1. **Rénovation, réaménagement et mise en accessibilité de la Mairie, de l'Agence Postale et de la bibliothèque.**

2.1.1. **Commission d'Appel d'Offres et analyse des offres.**

Dans le cadre des travaux de rénovation, réaménagement et mise en accessibilité de la Mairie, de l'Agence Postale et de la bibliothèque, M. le Maire était autorisé par délibération n°2018-03-13 en date du 28 mars 2018 à convoquer la Commission d'Appel d'Offres (CAO), ainsi qu'à ouvrir et analyser les différentes offres reçues.

La CAO s'est donc tenue le mardi 17 avril 2018 à 10h30 en Mairie, en présence des membres de la Commission, et de M. Nghia N'GUYEN, du bureau d'architectes CALC.

L'analyse complète doit nous être transmise sous 15 jours à 3 semaines.

Nous délibérerons lors du prochain Conseil Municipal afin de retenir les entreprises pour les différents lots à couvrir.

Nous constatons qu'à l'ouverture des plis, en retenant les entreprises les mieux disantes, nous sommes sur un montant total de travaux de 132 000 € pour un prévisionnel estimé par l'architecte à 182 200 €. L'analyse complète des offres permettra de confirmer ou non ce coût.

2.1.2. **Demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire.**

Nous avons également reçu M. BIHORÉ, responsable de l'antenne locale de la bibliothèque Départementale du Finistère (BDF) basée à Sainte Sève, en compagnie des bénévoles de la bibliothèque.

Le projet lui a été présenté avec et sans l'extension qui était envisagée dans le sas et dans le bureau des adjoints.

La condition de cette extension étant le financement inscrit au contrat de territoire, et qui pour rappel, peut être subventionnée à hauteur de 4 000 €.

M. BIHORÉ nous a informé que notre projet d'extension et d'aménagement de la bibliothèque était déjà inscrit dans le précédent contrat de territoire et que, par conséquent nous pouvions espérer une subvention plus élevée au vu des anciens critères d'attribution.

Il nous a été confirmé par le Conseil Départemental qu'il ne fallait pas tenir compte du montant inscrit au Contrat de Territoire 2015 - 2020.

Si notre demande reçoit une suite favorable, la subvention attendue ne serait plus de 10 % du montant du projet mais de 30 % du même montant, portant la subvention de 4 000 € à 13 500 €.

Autre information, au niveau du mobilier, nous pouvons espérer bénéficier d'une subvention de 50 % du montant de l'investissement dans la limite de 9 000 € de subvention par demande.

Affaire à suivre.

Mme Noëlle LE GOFF, Adjoint au Maire poursuit en informant les élus de la tenue de l'assemblée générale de la bibliothèque. Ils ont évoqué cette entrevue avec la BDF. A cette AG, a été évoqué l'agencement des locaux, la cohabitation pendant les travaux et la question du stockage des ouvrages et livres durant cette période. La bibliothèque va, d'ores et déjà dégraisser le nombre de livres le temps des travaux et faire retour à la BDF d'une bonne partie.

2.2. Travaux de restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame.

La dernière réunion avec Mme LE BEC, en compagnie de mesdames JABLONSKI et QUERO de la DRAC, des représentants de la paroisse s'est tenue le jeudi 29 mars dernier.

Il nous a été confirmé, qu'à l'heure actuelle, la plus-value plomb est estimée à 102 000 € HT.

Les représentants de la DRAC trouvaient ce montant excessif et souhaitaient des analyses plus poussées au niveau des tests lingettes et de la qualité de l'air au sein de l'édifice dans le but d'identifier la provenance de ces particules volatiles.

Différents tests lingettes ont donc été réalisés et ont mis en lumière que seul le chœur est infesté de particules volatiles de plomb.

Afin de mieux ajuster le chiffrage du chantier de déplombage avec M. COMBES l'économiste, il nous faut retenir un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS). C'est pourquoi, il est proposé de retenir la Société Bretonne de Coordination pour un montant HT total pour l'ensemble des tranches de travaux à réaliser de 7 200 €.

Conjointement, une étude sur la mise en valeur de l'éclairage spécifique des sablières est à l'étude. A ce sujet, il est prévu la visite de 2 églises, où des travaux de mise en valeur ont été réalisés : La Martyre et Pleyben.

Une prochaine réunion est programmée le mercredi 30 mai à 14h00 en Mairie pour faire un point sur les différentes avancées du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer le devis avec la Société Bretonne de Coordination pour un montant de 7 200 € HT concernant la mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de restauration du chœur et des retables à l'église.

2.3. Projet d'aménagement du centre-bourg – 2^{ème} tranche.

M. le Maire fait part à l'assemblée de la réception des nouveaux plans de l'architecte concernant le projet d'aménagement du centre bourg.

Les dernières modifications sont projetées :

- * Rajout des places de stationnement pour les ouvriers de chez KERNEIS ;
- * Modification du parking situé à l'arrière de la propriété ARZUR ; contraint, au vu des levés topographiques réalisés par A&T Ouest, et faute d'espaces suffisants.
- * La modification du parking place Holbeton : stationnement en épis et circulation en sens unique.

La question du stationnement PMR sur le parking derrière la propriété ARZUR est soulevée par M. Christian GUILLOU, conseiller municipal.

Ce point sera étudié avec l'architecte jeudi, lors de la réunion de présentation de l'APS, poursuit M. le Maire.

Il est également question de décaler le passage piétons pour déboucher devant l'entreprise KERNEIS.

Quelques stationnements seront à créer sur le parking du nouvel atelier communal, ex QUINIOU.

Pour conclure, il est décidé de fixer une date de commission Voirie pour étudier tous ces points. Elle se tiendra le samedi 19 mai prochain à 10h30 en Mairie.

2.4. Remplacement et mise aux normes de la main courante du terrain de Football – Demande de subvention au Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Le projet de remplacement et mise aux normes de la main courante du terrain de Football a déjà été évoqué lors d'une précédente réunion et la dépense inscrite au Budget Primitif 2018.

Le coût estimatif des travaux, suivant le devis réalisé par l'entreprise GOGÉ, s'élève à 15 641 € HT.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention par le biais du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Nous sollicitons donc une demande de subvention auprès du FAFA à hauteur de 40 % de la dépense soit la somme de 6 256,40 €. Le reste à charge communale étant de 9 384,60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte et APPROUVE l'opération précitée, à savoir le remplacement et la mise aux normes de la main courante du terrain de football pour un coût de 15 641 € HT,**
- **AUTORISE M. le Maire à déposer une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) via la Ligue de Bretagne de Football et le District du Finistère,**

2.5. Programme Voirie 2018.

M. Guy GUÉGUEN, Adjoint au Maire délégué à la Voirie, présente les différents estimatifs de Programme Voirie 2018, réalisés par ING Concept.

Les secteurs retenus en 2018 sont les suivants :

- * **Canardic** : 7 411 € HT
- * **Lessougar** : 3 632 € HT
- * **Kergroas** : 1 135 € HT
- * **Coat Reun** : 1 220 € HT
- * **Kervennou à Gorrequer** : 31 210 € HT

Pour un montant total estimé de 44 608 € HT, représentant un TTC de 53 529,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE la proposition de Programme Voirie 2018 tel que présenté par ING Concept, et autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises,**
- **AUTORISE M. le Maire, dans la mesure où il n'est pas prévu de réunion de Conseil Municipal dans les jours qui suivront la date de dépôt des plis, à réunir la Commission Appel d'Offres pour l'ouverture des plis, et à procéder à l'étude et à l'analyse des offres,**

2.6. Lotissement du Petit Bois.

2.6.1. Démarrage des travaux de viabilisation.

La réunion de lancement s'est tenue le 12 avril dernier en Mairie en présence du bureau d'études ING Concept, des élus, des entreprises retenues, du SDEF et du technicien du syndicat des eaux de Pont An Ilis.

Le démarrage des travaux de décapage, terrassement et couche de forme par l'entreprise CHOPIN est prévu le 14 mai prochain pour une fin de travaux vers la fin septembre.

Une gêne sera occasionnée aux riverains lors des travaux de pose des canalisations d'eaux usées du lotissement *Allée des Calvaires*. La voie sera fermée à la circulation le temps des travaux. Ils seront avertis le moment voulu.

2.6.2. Travaux de desserte Basse Tension, Eclairage Public et Communications électroniques.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'alimentation Basse Tension, Éclairage Public et Communications Électroniques du lotissement « *Le petit Bois* ».

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Bodilis afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF :

L'estimation des dépenses se monte à :

× Réseau BT, HTA :	32 800 € HT
× Eclairage Public (<i>génie civil</i>) :	7 500 € HT
× Eclairage Public (<i>matériel</i>) :	27 000 € HT
× Réseau communications électroniques (<i>génie civil</i>) :	14 000 € HT

Soit un total d'un montant de 81 300 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- × Financement du SDEF : 37 300 €
- × Financement de la commune :
 - 0 € pour la basse tension
 - 7 500 € HT pour l'éclairage public (*génie civil*)
 - 22 500 € HT pour l'éclairage public (*matériel*)
 - 16 800 € TTC pour les communications électroniques

Soit au total une participation de 46 800 €

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a donc lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Accepte le projet de desserte BT, EP et CE du lotissement communal du Petit Bois,**
- **Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 46 800 €,**
- **Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la Commune et le SDEF et ses éventuels avenants.**

2.7. Consultation dans le cadre du remplacement du camion benne des services techniques communaux – Attribution du marché.

Comme évoqué lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, une consultation était en cours afin de reprendre le véhicule actuel des services techniques, à savoir le camion benne et le remplacer par un nouveau, neuf ou d'occasion récente. Les concessionnaires avaient jusqu'au 6 avril 2018, 16h00 pour répondre.

3 concessionnaires se sont positionnés :

- * Citroën Somoda – MORLAIX.
- * Peugeot Abcis – MORLAIX.
- * Garage PICART – SAINT-VOUGAY.

Faisant suite à l'ouverture des offres reçues, la proposition la mieux disante est celle du garage PICART de Saint Vougay, qui, au vu des critères de pondération, a obtenu la note finale de 9,4/10.

Il nous propose un camion benne d'occasion récente de marque Iveco au prix HT de 25 292,70 €, auquel s'ajoute les frais de carte grise de 448,76 € (*pas de TVA*) pour un montant total TTC de 30 800 €.

Ce véhicule, dont le kilométrage actuel est de 28 700 kms, possède une double cabine aménageable en coffre de rangement, un moteur d'une puissance de 130 chevaux, des roues jumelées arrière et une benne de 3m. Il est disponible immédiatement.

Le garage PICART propose une garantie de 24 mois sur ce véhicule.

En contrepartie, il s'engage à reprendre le véhicule actuel en l'état pour la somme de 5 000 € TTC.

En définitif, le reste à charge communal s'élève à la somme TTC de 25 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la proposition commerciale du garage PICART de Saint Vougay pour un reste à charge communal d'un montant de 25 800 € aux conditions suivantes :

- * **Acquisition d'un camion benne de marque Iveco au prix HT de 25 292,70 €, auquel s'ajoute les frais de carte grise de 448,76 € (*pas de TVA*) pour un montant total TTC de 30 800 €.**
- * **Reprise du camion benne existant, un Mercedes Sprinter immatriculé 1336 YQ 29 au prix TTC de 5 000 €.**

3. Répartition du produit de amendes de police.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'exercice 2017, au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants, dotés de la compétence voirie.

Il propose donc de solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante, et précise que le dossier sera transmis au Conseil Départemental du Finistère pour le 22 mai 2018 :

- ✓ Réalisation d'un rétrécissement de chaussée provoquant une chicane, facilitant la sortie de la rue Loeiz Ar Floc'h et sécurisant la partie réservée aux piétons
- ✓ Élargissement des trottoirs pour garantir une largeur réglementaire de 1,40 m.
- ✓ Création d'un arrêt de car.

Le coût prévisionnel de ces travaux sera connu suite à la réunion fixée avec le cabinet CALC jeudi prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE le projet d'aménagement énoncé ci-dessus,**
- **DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 30 000,00 Euros H.T,**
- **S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2018 et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2018 en section d'investissement,**
- **AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.**

4. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

M. le Maire expose aux élus les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Cette modification statutaire concerne :

- × La prise de compétence obligatoire GEMAPI au 1^{er} janvier 2018,
- × La prise de compétence habitat suite à l'évolution de périmètre du Syndicat Mixte du Léon SCoT/PLH qui assurait jusqu'alors cette mission.
Il s'agit principalement des opérations d'amélioration de l'habitat et de promotion des dispositifs d'aide associés. Dans ce cadre, Daphné DUMESNIL, agent du Syndicat Mixte du Léon en charge de ce dossier, intégrera au 1^{er} mai la CCPL.
Pour les administrés, cela n'aura pas d'impact.

M. le Maire poursuit en informant les élus que nous devons prochainement redélibérer car la CCPL va prendre la compétence de commerce communautaire.

De plus, il vient d'être mis en place le Pass Commerce qui vise à moderniser et dynamiser l'activité du commerce sur l'ensemble des villes du territoire communautaire grâce à un nouveau dispositif dédié aux entreprises commerciales et artisanales indépendantes financés à hauteur de 30 % des investissements subventionnables plafonnés à 25 000 € HT soit une aide de 7 500 € prise en charge à hauteur de 50 % par la CCPL et 50 % par la Région Bretagne.

Enfin, M. le Maire fait part à l'assemblée, à titre d'information, que l'Hermine figure dans le guide du Routard de la baie de Morlaix avec une promotion de notre Commune et de l'enclos paroissial succincte mais très bien réalisée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 208-03-05 du 22 mars 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau portant modification de ses statuts,

Ayant entendu son rapporteur,

Le Conseil Municipal après débat,

APPROUVE la modification apportée aux statuts de la Communauté de Communes,

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision à l'autorité qualifiée.

5. Compte rendu des commissions.

5.1. Commission Culture – Patrimoine.

La commission Culture – Patrimoine s'est tenue le 29 mars de dernier avec comme point à l'ordre du jour le salon de peinture des 3 Hermines.

Suite à une demande des peintres, il a été décidé de modifier la date du salon compte tenu de la tenue du concours de peinture de Couleurs de Bretagne le 18 août 2018.

Ils souhaitent, dans la mesure du possible, faire correspondre le salon de peinture avec le concours de peinture.

Le vernissage se tiendrait le 14 août en soirée et le salon serait ouvert du 15 août au 18 août.

Concernant la publicité autour du concours de peinture Couleurs de Bretagne, Mme Marie Françoise CLOAREC, conseillère municipale a émis des idées de panneaux en relief avec une palette de peintres et des crayons. Une publicité sera également faite autour de cette manifestation au centre de loisirs.

6. Questions diverses.

6.1. Dotation de Solidarité Rurale 2018 – Fraction Cible.

Pour faire suite au vote du Budget Primitif, et suite à la notification des dotations 2018 le 4 avril dernier, nous avons l'agréable surprise d'être à nouveau éligible à la dotation de solidarité rurale – Fraction *Cible* pour un montant de 51 764 €.

Cumulée avec la fraction *Péréquation* pour un montant de 39 449 €, ce n'est pas moins de 91 213 € que nous percevrons cette année pour une prévision budgétaire inscrite de 35 000 €.

6.2. Problème DAVODEAU - Keringars.

M. Guy GUEGUEN fait part de la réception d'un courrier émanant de M. et Mme DAVODEAU concernant le problème d'adressage de leur courrier et la localisation de leur maison d'habitation.

Dernièrement, ils ont dû faire appel aux secours d'urgence et il s'en est fallu de peu pour que le SAMU ne trouve leur maison.

En effet, pour accéder à leur propriété, il faut passer par l'ancienne route de Landerneau. Auparavant, l'accès se faisait par chez Laurent COLLIOU. Cet accès n'existant plus, l'adresse actuel n'est plus logique.

Il faudrait revoir l'adressage de ce secteur car 3 maisons seraient concernées.

Pour rappel, La Poste nous avait proposé il y a une petite année une mission d'aide la dénomination et numérotation des accès aux voies de la Commune. Cette mission comprend la géolocalisation de chaque propriété afin de leur annexer des coordonnées GPS. Il s'agit d'une mission que nous devons, dans tous les cas faire avant 2022.

Affaire à suivre.

6.3. Retour suite installation du radar pédagogique du 7 au 21 mars 2018.

Nous venons de recevoir le rapport établi par la DDTM et faisant suite à l'implantation d'un radar pédagogique sur la Route Départementale n°30 au niveau de *Traon Bihan* du 7 au 21 mars dernier.

Le constat met en évidence 32,12 % de véhicules en excès de vitesse.

Pour rappel, cette portion de chaussée est limitée à 70 km/h.

La vitesse moyenne des véhicules constatée est de 66 km/h pour une vitesse maximale mesurée de 109 km/h.

85 % des véhicules roulent entre 0 et 75 km/h.

6.4. Retour sur la chasse à l'œuf.

La chasse à l'œuf s'est très bien déroulée avec un beau temps.

6.5. Retour sur le week-end de solidarité.

M. le Maire a exprimé sa déception au vu de la fréquentation au week-end de solidarité qui s'est déroulé ces 2 derniers jours. Peu de personnes, peu de jeunes. Peu d'associations et un résultat en nette diminution par rapport à l'an passé.

Un bilan devra être tiré et une réflexion sur l'organisation devra être réalisée pour l'avenir.

6.6. Organisation de la cérémonie de citoyenneté.

Comme il a été décidé lors de la précédente réunion, nous allons renouveler la cérémonie de citoyenneté de remise des cartes électorales aux jeunes.

Elle se tiendra le samedi 12 mai prochain à 11h00 en Mairie.

6.7. Organisation de la réunion publique d'informations.

Une nouvelle réunion publique de présentation des projets communaux se tiendra le mercredi 13 juin prochain à 19h00 à la Maison Pour Tous.

6.8. Situation de la Trésorerie au 23 avril 2018.

Situation de trésorerie : 490 520,09 €.

7. Agenda.

<u>26 avril 2018</u>	Remise de APS (<i>Aménagement du Bourg</i>) par M. LEOPOLD à 10h00 en Mairie.
<u>12 mai 2018</u>	Cérémonie de citoyenneté à 11h00 en Mairie.
<u>14 mai 2018</u>	Réunion avec l'APEL et l'OGEC de l'école à 19h00 en Mairie.
<u>17 mai 2018</u>	Réunion de préparation Interquartiers à la salle Jeanne d'Arc de 20h30 à 22h00.
<u>19 mai 2018</u>	Commission Voirie à 10h30 en Mairie.
<u>26 mai 2018</u>	Tirage au sort des jurés d'assises à 11h00 en Mairie de BODILIS.
<u>30 mai 2018</u>	Réunion de chantier en présence de Mme LE BEC à 14h00 en Mairie.
<u>13 juin 2018</u>	Réunion publique de présentation des projets communaux à 19h00 à la MPT.
<u>4 juin 2018</u>	Conseil Municipal à 19h30.
<u>8 et 9 juin 2018</u>	Opération « <i>Le Grand Stade</i> » organisé par le Plougar Bodilis Handball.
<u>24 juin 2018</u>	Inter quartiers.
<u>29 juin 2018</u>	Forum des associations à la salle Multifonctions de 18h30 à 21h00.
<u>12 juillet 2018</u>	Passage de la 6 ^{ème} étape du Tour de France cycliste à <i>Kerfaven</i> .
<u>13 au 18 août 2018</u>	Salon de peinture des 3 Hermines.
<u>14 août 2018</u>	Vernissage du salon de peinture des 3 Hermines.
<u>18 août 2018</u>	Concours de peinture « <i>Couleurs de Bretagne</i> ».

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 21h15.

Le Maire,
Albert MOYSAN

Liste des délibérations

- 2018-04-01** *Approbation du Compte Rendu du 28 mars 2018.*
- 2018-04-02** *Travaux de restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame – Choix d'un coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.*
- 2018-04-03** *Remplacement et mise aux normes de la main courante du terrain de football – Demande de subvention au Fonds d'Aide au Football Amateur.*
- 2018-04-04** *Programme Voirie 2018 – Choix des secteurs et lancement de la consultation.*
- 2018-04-05** *Lotissement communal du Petit Bois – Alimentation BT, EP et CE – Programme 2018.*
- 2018-04-06** *Acquisition d'un camion benne neuf ou d'occasion récente et reprise du véhicule existant, un camion benne de marque Mercedes.*
- 2018-04-07** *Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.*
- 2018-04-08** *Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.*